

**Délibération du Conseil d'Administration n° 33-23
Séance du lundi 26 juin 2023**

Rendue exécutoire

Le Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le lundi 26 juin 2023 à 14h30 en présentiel au 2, boulevard de l'Oise à Cergy-Pontoise et par voie dématérialisée (lien Teams), sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Présents :

Mme Marie-Christine CAVECCHI
M. Patrick BAQUIN
M. Daniel BLANC
M. Abdelkrim BOURAKBA
Mme Odile DROUILLY
Mme Sabrina ECARD
M. François HANET
M. Raoul JOURNO
Mme Nadia METREF
Mme Dominique NEVEU
M. Jérôme PACCINI
Mme Tatiana PRIEZ
M. Alexandre PUEYO
Mme Agnès RAFAITIN
M. Harry ROCK
M. Emmanuel VIEGAS
M. Vincent VILPASTEUR
M. Ramzi ZINAOU

Présidente (présentiel)
Administrateur (présentiel)
Administrateur (présentiel)
Administrateur (à distance)
Administratrice (présentiel)
Administratrice (présentiel)
Administrateur (présentiel)
Administrateur (présentiel)
Administratrice (présentiel)
Administratrice (présentiel)
Administrateur (à distance)
Administratrice (présentiel)
Administrateur (présentiel)
Administratrice (présentiel)
Administrateur (à distance)
Administrateur (présentiel)
Administrateur (présentiel)
Administrateur (présentiel)

18 présents

Absents – excusés :

M. Xavier HAQUIN
M. Georges MOTHON
Mme Sandra YAKOWENKO

Vice-Président, ayant donné pouvoir à Mme CAVECCHI
Administrateur, ayant donné pouvoir à Mme PRIEZ
Administratrice, ayant donné pouvoir à M. BLANC

3 absents excusés ayant donné pouvoir

Absent :

M. François VERJUS

Administrateur

1 absent

Direction/Service : Direction Générale Adjointe - Pôle Ressources – service juridique

Objet : signature d'un protocole d'accord transactionnel avec l'association de gestion de la MARPA sise 15 rue de Montrond à Vétheuil.

Vu l'article R 421-16. 9° du code de la construction et de l'habitation ;

Vu la délibération n° 34-22 du Conseil d'Administration du 17 octobre 2022 ;

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration relatif à l'objet susvisé ;

Vu le projet de protocole d'accord transactionnel annexé ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la Directrice générale à signer le protocole d'accord transactionnel annexé à la délibération.

Approuvé à l'unanimité

**Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente**



Marie-Christine CAVECCHI